

Comme vous me l'avez annoncé, me voilà de nouveau dans la suppression. M. le ministre des Cultes m'a communiqué sa décision; il ne m'a pas fait la politesse de m'interroger, il m'a jugé sans m'entendre; c'est un procédé qui devient rare, même en Chine.

M. le ministre me fait un honneur que je ne mérite guère... Il me traite en d'autres termes que mes vénéérés collègues de spoliation. Sa lettre exige une réponse spéciale.

Il me dit: "*Malgré les avertissements de mes prédécesseurs, vous semblez chercher toutes les occasions de prendre, à l'égard des autorités civiles de tout ordre, une attitude qu'aucun gouvernement ne saurait tolérer.*"

Ses prédécesseurs, plus polis, ne m'ont jamais donné aucun avertissement.

Je le mets au défi le plus absolu de trouver, je ne dis pas un acte, mais un demi-mot désobligeant dans mes rapports avec les autorités civiles de tout ordre, militaires, judiciaires, universitaires, municipales.

Son assertion est un impudent mensonge et une grossière insulte que je renvoie à son auteur.

Et il ajoute: "*Je trouve une nouvelle preuve de ce parti-pris dans les lettres que publie le journal la Croix sous votre signature.*"

Ces lettres doivent être celles du 12 et du 22 janvier. A ces dates, votre procès était pendant: le sanhédrin siégeait encore. Il était libre à chacun de l'apprécier à sa façon. M. le ministre n'a pas même un prétexte apparent pour appuyer sa suppression, qui est évidemment une suppression de tendance.

Pourquoi n'a-t-il pas sévi contre ses fonctionnaires de tout ordre, qui ont attaqué le jugement rendu contre son ami et client de l'île du Diable?

"*Des manifestations de cette nature, continue M. le ministre, des manifestations de cette nature, émanant d'un archevêque qui, en raison de la situation qu'il occupe, doit donner à tous l'exemple de la soumission aux lois de son pays, sont inadmissibles.*"

Le violateur des lois de son pays, c'est M. Waldeck-Rousseau, en volant mon traitement, qui est une dette reconnue plusieurs fois par nos assemblées délibérantes, et par le Concordat; c'est plus qu'une dette, c'est une restitution. *C'est une loi de l'Etat.*

Si M. le ministre honorait ses fonctions comme j'honore mon ministère, il ferait le bien et non le mal; il serait estimé comme au temps de sa jeunesse, et peut-être aimé. Si la république a tant d'ennemis qui la détestent, c'est sa faute et non la mienne.

Nous respectons toujours les lois, quand elles ne s'attaquent pas à notre conscience. Alors, nous disons avec les Apôtres; *Non possumus*, ou avec Léon XIII: "*Frangar, non flectar*, je ne fléchirai pas."

M. le ministre a la bonté de me prévenir qu'il communique sa décision au Saint-Siège; je le remercie de cette attention imprévue, j'écris moi-même au Pape.

Je lui rappelle que, suivant ses conseils, *les seuls possibles au moment actuel*, nous acceptons le régime républicain, qui peut être honnête entre des mains honnêtes, mais que, toujours sui-